



Règlement Appels à projets 2016

Préambule

Unicité de candidature

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

Les DIM labellisés pour la période 2012-2016 sont les suivants :

- Cancérologie (Cancéropôle Île-de-France)
- Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation (Astrea)
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition
- Défis analytiques, du concept au système
- Des atomes froids aux nanosciences
- Développement soutenable
- Genre, inégalités, discriminations
- Innovation, sciences, techniques, société
- Mathématiques
- Oxydes multifonctionnels
- Pathologies infectieuses humaines ; mécanismes, risques et impact sociétal
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Travail et souffrance au travail

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Le Cancéropôle Île-de-France coordonne la sélection des projets scientifiques soumis au DIM Cancérologie qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.

Un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

APPELS A PROJETS 2016

Dans le cadre défini supra, le Cancéropôle Île-de-France lance deux appels à projets dans le domaine du cancer. Les projets sélectionnés par le Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique (Cops) du Cancéropôle seront transmis à la Région Île-de-France.

La décision finale sera prise par la Commission permanente du Conseil régional.

Ces appels s'adressent à l'ensemble des équipes localisées en Île-de-France.

1- Appel à projets « Investissement » : équipements mi-lourds supérieurs à 200 000 € HT

2- Appel à projets post-doctorants

La réponse à l'appel à projets est rédigée en langue française, accompagnée d'une version en langue anglaise si le candidat le souhaite.

1- Appel à projets « Investissement : équipements mi-lourds »

1.1 Modalités

Objectifs de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la mise en place ou au renforcement d'équipements mi-lourds
Taux et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Le cofinancement régional sera au maximum de 66% de l'assiette des dépenses éligibles HT (ie TTC déduit de la TVA récupérable) • Equipements ou ensemble d'équipements dont le montant total est supérieur à 200 000 euros HT
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Porté par des équipes de recherche localisées en région Île-de-France • Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle et version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.
Inéligibilité	<p>Projets ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du CPER 2007-2013, • De l'appel à projets SESAME, • D'un programme Génopôle (Evry), • D'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité • Du DIM Cancéropôle ou d'un autre DIM . • Dossier incomplet <p>Projet déposé auprès d'un autre DIM</p>
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'acquisition des équipements • Maintenance et installation s'ils ont été précisés dans la demande
Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement, consommables • Personnel
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité scientifique du projet: 3/10 • Qualité scientifique des porteurs: 3/10 • Caractère collaboratif au niveau régional: 1/10 • Faisabilité dans la durée du projet: 2/10 • Solidité du montage financier : 1/10

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} juillet 2016 : lancement de l'appel à projets notamment sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr • 1^{er} septembre 2016 : Clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi et original en version papier par courrier revêtu des signatures au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, le cachet de la poste faisant foi • 26 septembre 2016 de 14 à 18h : le Cancéropôle se réserve la possibilité d'auditionner les candidats éligibles • Décembre 2016 : notification des projets retenus après le vote par la commission permanente de la Région Île-de-France
Date d'éligibilité des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • 24 juin 2016

1.2. Expertise et décision

Les experts sont nommés par le Cancéropôle Ile-de-France sur des critères de compétence et de notoriété dans le domaine direct ou indirect de la recherche contre le cancer.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

2. Appel à projets « allocations post-doctorales »

2.1 Modalités

Objectifs de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la réalisation de projets de recherche dans le domaine du cancer
Taux et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Financement à 100% (allocataires pour 18 mois): 76 950 € + 2 250 € • 4 150 € bruts chargés/mois minimum correspondant à un salaire net de 2 100 euros minimum mensuel¹ • 1500 € par an maximum destinés à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications, etc.).² • Non cumulable avec un autre financement (missions d'enseignement et de diffusion de la culture scientifique admises)
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Emaner d'équipes de recherche localisées en région Île-de-France • Dossier complet : formulaire rempli en ligne sur le site internet du Cancéropôle et version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France. • Laboratoire d'accueil différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat ; sauf si le candidat a déjà effectué un post-doctorat à l'étranger, cette allocation permettant un retour en Île-de-France. • Candidats titulaires d'un doctorat, candidats à un premier contrat de recherche post-doctoral en France après la soutenance de la thèse. • Pas de critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si un candidat a plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle hors post-doc par ex.) doit être justifié. • Projet non déposé auprès d'un autre DIM
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité scientifique du projet: 4/10 • Qualité de l'encadrement du futur post-doctorant : 3/10 • Faisabilité du projet: 3/10
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} juillet 2016 : lancement de l'appel notamment sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France • 30 septembre 2016 : clôture de la soumission des dossiers au Cancéropôle en ligne l'horodatage de réception faisant foi et version papier signée par courrier au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, le cachet de la poste faisant foi • Décembre 2016 : notification des projets retenus après le vote par la commission permanente de la Région Île-de-France • Dossiers retenus : avis du Comité d'Orientation et de Pilotage du Cancéropôle avant recrutement du post-doctorant • 1er juin 2017 date limite de recrutement du post-doctorant

¹ Toutefois des dérogations pourront être accordées par la Région à titre exceptionnel au cas par cas lorsque la totalité de la subvention régionale est utilisée mais que le régime de cotisations sociales en vigueur dans l'établissement ne permet pas d'atteindre ces montants minimum

² L'achat d'ordinateur n'est pas éligible au titre du financement de ces actions, car il est considéré comme une dépense d'investissement dans la comptabilité régionale

Date d'éligibilité des dépenses	• 1^{er} septembre 2016
---------------------------------	--

2.2. Expertise et décision

Les experts sont nommés par le Cancéropôle Ile-de-France sur des critères de compétence et de notoriété dans le domaine direct ou indirect de la recherche contre le cancer.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

Le Cops (Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique) du Cancéropôle valide les candidatures des post-doctorants.

2.3 Règles applicables aux projets « allocations post-doctorales » retenus

L'embauche des post-doctorants devra intervenir au plus tard le 1er juin de l'année 2017,

Le contrat de travail aura une durée de dix-huit mois.

Le salaire net versé au post-doctorant devra être de 2100 € minimum par mois (pour un montant d'allocation brut chargé de 4150 € / mois minimum)

En cas de désistement, le remplacement du post-doctorant est possible à tout moment (sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat), après validation par les services régionaux et le Cancéropôle, à condition qu'il reprenne le projet initialement sélectionné.